

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 48

Artikel: Variété
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIETES

Le géant des viaducs

Le géant des viaducs sera sans conteste celui des Fades, dont les travaux ont été mis en adjudication le 25 juillet 1901 ; cet ouvrage se trouvera sur la ligne en construction de Saint-Eloy à Sauniat (Puy-de-Dôme), à la traversée de la Sioule.

Le légendaire viaduc de Gabarit sera lui-même dépassé malgré ses 122 m. 20 d'élévation.

Le viaduc des Fades se composera de trois travées métalliques, à poutres droites continues, ayant d'axe en axe des appuis, des portées de 115 m. 20 pour celles de rive et de 144 mètres pour la centrale. Il sera supporté par des appuis en acier coulé placés sur les couronnements des piles et les avant-corps de deux viaducs, culées en maçonnerie.

Les piles évidées et couronnées d'un chapiteau mesureront 92 m. 33 au-dessus du massif de fondation. Leur massif sera de 11 m. 64 sur 21 m. 96 au niveau du socle, et de 5 m. 50 sur 11 mètres au-dessus du couronnement.

La culée de gauche se composera de deux arches en plein cintre de 14 mètres d'ouverture; la culée de droite, d'une arche unique de 14 mètres également.

La longueur totale du viaduc, y compris les culées, sera de 440 m. 80; celle du tablier, de 375 m. 40. La hauteur de celui-ci sera de 11 m. 60 et sa largeur d'axe en axe des poutres de rive de 6 m. 78.

Les rails courront à 132 m. 50 au-dessus du fond de la vallée.

Les devis estiment à 2,800,000 francs le prix de ce travail pour lequel il y aura à déblayer 8,100 mètres cubes aux fouilles de fondation et qui nécessitera 32,000 mètres cubes de maçonnerie, 1,837 tonnes d'acier laminé, 68 tonnes d'acier coulé et 476 tonnes de fonte. Quoique moins long que celui de Gabarit, qui mesure au total 564 mètres (dont 418 pour la partie métallique), il est cependant plus hardi tout en étant beaucoup plus simple.

A Gabarit, la travée centrale est, en réalité, soutenue par trois ponts intermédiaires : le sommet du grand arc métallique de 165 mètres de corde, et deux palées intermédiaires appuyées sur l'arc lui-même entre ce sommet et les deux piles principales. De sorte qu'en définitive, cette travée est constituée par trois petites de 24 m. 64 chacune et de deux autres de 51 m. 80. On sait que les cinq travées qui achèvent la partie métallique mesurent 55 mètres 50 et 51 m. 80.

Aux Fades, les trois sections de la voie se prolongent sans rapports intermédiaires et sans artifice.

Le viaduc des Fades étant dans le Puy-de-Dôme, celui de Gabarit dans le Cantal, on peut dire que l'Auvergne détient le record des viaducs.

L'origine de la Polka

On s'imagine généralement que la polka est une danse qui nous vient de Bohême, et qui fut introduite en France vers 1840. Il est évident que c'est vers cette époque

qu'elle fit fureur dans tous les salons. Mais, entre le moment où une danse est en vogue et le moment où elle prend naissance, il peut y avoir une distance. Pour la polka, cet espace est de près de cent quatre-vingts ans. Un érudit, M. Giraudet, a trouvé la preuve que la polka a été créée, en 1679, par le ministre de la guerre, Louvois.

Il s'occupa de régler la marche militaire en faisant aller les soldats au pas. C'est même à lui que l'on doit l'innovation du changement de pas, tel qu'il se pratique encore actuellement dans les armées modernes, afin que les soldats qui ne vont pas en cadence puissent prendre le pas de leurs camarades.

Or, ce changement de pas, exécuté successivement par les deux pieds, est précisément celui qui donna naissance à la polka. En effet, Louvois fit exécuter aux soldats ce mouvement en arrière, pour mieux le rompre à la cadence. Faites ce pas en arrière, vous aussi, et vous verrez que vous ne ferez que danser une polka.

Les professeurs de danse qui, en 1849, firent croire qu'ils avaient inventé la polka, n'étaient que des malins qui appliquaient dans le monde ce qu'ils faisaient étant soldats. Leur innovation consista simplement à faire que la polka se dansât par deux personnes se tenant la main ou s'enlaçant. C'est là toute la polka moderne.

Le cireur de bottes

Le cireur de bottes est considéré aux Etats-Unis presque comme une institution nationale. Pour comprendre son importance, il faut être au courant des mœurs qui prévalent en Amérique. Il est fort difficile d'y trouver des domestiques, car les plus pauvres habitants considèrent comme un déshonneur d'entrer en service. Les garçons de restaurant et les filles d'hôtel sont tous des étrangers fraîchement débarqués. Très zélés les premiers mois, ils ne tardent pas à faire preuve d'une rare arrogance.

Allez donc, par exemple, demander à la bonne de l'hôtel pourquoi vos bottines, posées par vous à la porte de votre chambre, ne sont pas encore cirées ! Elle vous répondra avec un ricanement :

— Probable qu'elles ne peuvent pas se cirer toutes seules !

Et vous voilà obligé de recourir aux bons soins de l'industriel du coin qui, pour cinq sous (c'est le tarif), vous fera reluire magnifiquement vos chaussures.

Ces *boots-blacks* sont presque tous Italiens ou nègres. Ils sont outillés à la moderne et font preuve d'une habileté incomparable. Beaucoup d'entre eux, surtout parmi les Italiens, se retirent des affaires après quelques années, avec un pécule qui leur permet d'aller vivre de leurs rentes dans leur village natal.

— *Shine ! shine !*

Ce mot, que l'on prononce *chaîne*, et qui signifie littéralement reluire, frappera vos oreilles dès que vous aurez mis le pied sur le sol américain. C'est l'invitation que vous lance le cireur de bottes en vous désignant un fauteuil confortable, en vous offrant même un journal pour prendre patience pendant les deux ou trois minutes que dure l'opération.

